



Charte du CDI

du Lycée Français du Caire

Pourquoi venir au CDI ?

- Lire
- faire des recherches documentaires pédagogiques
- faire des devoirs qui nécessitent l'utilisation des ressources du CDI
- s'informer sur l'actualité
- se renseigner sur l'orientation
- emprunter des documents
- utiliser sous autorisation les ordinateurs et les tablettes
- faire un travail en groupe
- participer à des activités culturelles
- demander de l'aide et des conseils aux professeurs documentalistes pour une recherche ou un choix d'ouvrage
- faire une suggestion d'achats de documents.

Comment venir au CDI ?

- Pour les collégiens :
 - Se rendre en permanence et s'inscrire auprès d'un AED qui accompagne le groupe.
 - Se ranger devant le CDI et donner son carnet de correspondance pour l'appel sur Pronote.
 - Rester l'heure entière, pas d'accueil pour 30 minutes.
- Pour les lycéens :
 - Accès libre selon le planning hebdomadaire du CDI.
 - Inscription sur Pronote directement auprès des professeurs documentalistes.

Fonctionnement et règles du lieu

Le CDI est ouvert du dimanche au jeudi de 7h45 à 16h50. Il peut être réservé pour des activités et donc fermé aux élèves en heure libre (consulter le planning).

- Déposer son sac dans les casiers à l'entrée.
- Parler à voix basse et respecter le calme.
- Ranger sa chaise et les documents consultés .
- Respecter le matériel et les documents.
- Respecter les délais de prêts (2 semaines pour les fictions et documentaires, 1 semaine pour les périodiques, les annales et les DVD).
- Les téléphones portables et les écouteurs sont interdits.
- Manger et boire (sauf eau) est interdit.
- Déplacer le matériel (tables, chaises) sans autorisation est interdit.